



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2017
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le dix octobre à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BARASCUT. V, CARLES. M, DAAN.T
Mrs ANDRIEUX. P, ASTIER. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M,
THARAUD. D.

Absents excusés : Mme Elisabeth COLLAS,
Mr Joël ACHER

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 03 juillet 2017
- 2 – Abri école
- 3 - Charte Zérophyto
- 4 – Location terrains communaux Baudes
- 5 – Convention risque prévoyance
- 6 – Contrat groupement de commande d'Equipement de Protection Individuelle (EPI)
- 7 – Projet achat bâtiment
- 8 – Renforcement électrique Pont d'Orb/Taillevent
- 9 – Commission salle des fêtes
- 10 – Convention eaux usées Caunas
- 11 – Questions diverses.

1 – Approbation du conseil du 03 juillet 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 – Abri école

Suite à la demande d'un groupe de parents d'élèves, monsieur Tièche a consulté plusieurs entreprises afin d'élaborer un devis pour une structure vitrée à installer sur le pignon du bâtiment de la garderie afin qu'ils puissent s'abriter en attendant le bus scolaire les jours de mauvais temps.

Monsieur Tièche présente un devis de la Sarl M.V.P pour un montant de 2219.50 €uros HT livré/posé.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité le Conseil approuve l'installation d'un abri vitré près de l'arrêt de bus scolaire ainsi que le devis proposé par l'entreprise M.V.P.

3 - Charte Zéro – phyto

Monsieur Mas indique que suite à la venue du jury en charge de l'application de la charte zéro phyto, la commune a obtenu le niveau 3 (zéro pesticide dans tous les espaces publics ainsi que les espaces sportifs et les cimetières). La remise des prix se fera le 07 décembre prochain à Gruissan. Monsieur le Maire souhaite remercier les employés du service technique ainsi que les élus pour leur investissement qui constitue une étape importante dans l'action environnementale de la commune.

Monsieur Mas invite le conseil municipal à encourager les jardiniers amateurs à participer à cette initiative afin d'obtenir le niveau 4 (terre saine) qui est l'objectif poursuivi pour 2018.

18 h 50 – Mme CANTALOUBE-CLOCHARD Marie-Elise intègre l'assemblée

4 – Location terrains communaux Baudes

Monsieur le maire indique que Mme Amélie de Courtois et Mr Adrien Rey, habitants de Joncels, propose à la mairie de louer des parcelles de terrains pour une superficie totale de 23 360 m² situées lieu-dit Baudes afin de réaliser un projet de restauration d'une châtaigneraie, d'anciennes terrasses de cultures et développement d'une activité maraîchère en permaculture.

Parcelles	Superficies m ²
B 261	7160
B 262	5740
B 264	1160
B 265	1190
B 268	8110
Total	23360 m²

Après discussion il est proposé d'établir un bail de location de 20 euros / an avec une clause afin de laisser le libre passage sur la piste DFCI, le chemin communal, et le GR.

A l'unanimité le conseil accepte la location des terrains citées ci-dessus pour la somme de 20 euros/an et autorise monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du bail.

5 – Convention risque prévoyance

Cet objet est retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain conseil.

6 – Contrat groupement de commande d'Equipement de Protection Individuelle (EPI)

Le centre de gestion de l'Hérault propose à la commune

L'adhésion à un groupement de commande en vue de l'achat des EPI des agents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes d'équipements de protection individuelle initié par le CDG 34 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement.

7 – Projet achat bâtiment

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de Mr Paul Maurand faisant part de son souhait de vendre sa remise cadastrée AB 120 d'une superficie de 40 m² pour un montant de 35 000 euros.

Mme Barascut signale que le bâtiment pourrait servir à l'installation d'un artisan, d'un artiste, d'une entreprise ou d'un commerce. Mme Barascut informe aussi le Conseil que Mr Breil Claude lui a fait part de son souhait de donner divers objets qui pourraient intégrer un futur musée, par exemple.

Quoiqu'il en soit le conseil municipal est très attentif à toute activité économique sur la commune.

Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite en l'état à la proposition de M. Maurand et de le mettre en relation avec certains artistes, artisans ou commerçants souhaitant louer des locaux pour exercer ou exposer.

8 – Renforcement et travaux électrique Pont d'Orb/Taillevent

a) Renforcement électrique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité	45643.19 €
Travaux d'éclairage public	12275.20 €

Travaux de télécommunications	5418.62 €

Total de l'opération	63337.01 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs)	40769.20 €
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par HE.	9049.75 €
- Financement HE sur les travaux d'éclairage public	7767.90 €
La Dépense prévisionnelle de la collectivité est de :	5750.16 €

L'assemblée délibérante accepte (9 pour, 1 contre, 1 abstention) le projet Le Pont d'Orb / Taillevent pour un montant prévisionnel global de 63337.01 € tc, et 5750.16 euros à charge de la commune.

b) Travaux d'extension électrique.

Suite à l'approbation par le conseil du projet de financement de travaux d'extension électrique du pont d'Orb/Taillevent, il convient de se prononcer sur les travaux d'alimentation du lotissement La Courrège, route de Taillevent.

Monsieur Tièche présente un devis de Enedis pour le raccordement du lotissement pour un montant de 20 971.66 HT à la charge de la mairie. Il indique que l'organisation du chantier doit permettre à la commune de récupérer 15273.13 euros.

L'assemblée délibérante accepte (9 pour, 1 contre, 1 abstention) le projet d'extension de réseau.

9 – Commission salle des fêtes

Mr le maire informe que la commission pour la salle des fêtes de Lunas s'est réunie et que les axes ci-dessous ont été mis en avant :

- Mise aux normes accessibilité de l'ensemble des locaux
- Tenir compte de l'enveloppe budgétaire restreinte pour les travaux
- Maintien de la salle au centre du bourg de Lunas.
- Tenir compte des contraintes techniques relatives à la salle de sport de l'école et au logement communal mitoyen.
- Modifier l'accès de l'entrée principale vers le haut des escaliers de la poste
- Agrandir la surface intérieure (destruction de la mezzanine, du hall d'entrée et des sanitaires)
- Réaménager la cuisine et les sanitaires.

Après discussion il est décidé de poursuivre dans ce sens. La commission sollicitera l'architecte.

10 – Convention eaux usées Caunas

Monsieur Tièche présente une convention établie afin de réaliser une extension de réseau permettant à Mrs CANET Thierry et Gérard et Mme SUBIRATS Anaïs de se raccorder au réseau d'eaux usées géré par le SM5V.

Afin de contribuer au financement des travaux, une participation de 5000 euros sera demandée à chaque demandeur.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'approuver la convention.

11 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION

11 – Questions diverses

a) La route du sel

Mme Barascut indique que l'organisation de la route du sel étudie la possibilité de démarrer cette manifestation sur la commune de Lunas les 27 et 28 juillet prochains. Pour se faire la commune devrait organiser le stationnement, mettre en place une logistique légère, prendre en charge le petit déjeuner des participants (environ une centaine), fournir l'accès à des douches, livrer environ 1 tonne de foin pour les chevaux, mettre en relation les acteurs de la manifestation pour un repas en soirée. De plus il y aurait la possibilité de présenter un spectacle équestre. Après discussion, le conseil décide de contacter la Communauté de Communes Grand Orb et les associations de la commune afin de connaître les possibilités de chacun pour organiser cette manifestation.

b) Route de Sourlan

Mr le Maire informe que M. Acher demande à la commune d'étudier un éventuel élargissement de la route de Sourlan au niveau de l'épingle juste après le pont traversant le ruisseau.

Mr le maire propose de réunir la commission voirie afin de discuter des divers projets afin de proposer un programme pour 2018. A cette occasion il sera également évoqué les problématiques de sécurité routière au Pont D'orb et à Lunas.

c) Emplois aidés

Mr le maire informe l'assemblée qu'à ce jour l'Etat a suspendu toutes les créations d'emplois aidés ainsi que tous les renouvellements. Cette situation va rapidement occasionner des difficultés pour l'entretien de la commune.

d) Association citoyen chaufferie collective

Mr le maire indique que suite à une 1^{ère} étude conduite par l'association des communes forestières sur la création d'une chaufferie collective il serait souhaitable de faire une étude plus approfondie. Afin d'obtenir des fonds pour financer cette étude, des administrés propose de créer une association entre la commune, les administrés de Lunas et l'association « énergie citoyenne ».

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la création de cette nouvelle association.

05 POUR

05 CONTRE

01 ABSTENTION

e) Canard du Gravezon

Monsieur le maire informe l'assemblée que pour des raisons de disponibilités, madame Elisabeth Collas a fait le choix de se retirer de la commission « Canard du Gravezon ». L'équipe se fixe comme objectif la réalisation de la publication pour la fin de l'année 2017.

f) Alerte de la population

Monsieur Mas demande à ce que la distribution des fiches de contact pour le logiciel d'information des populations soit terminée car cette action fait partie des mesures majeures mises en place dans le cadre du Plan communal de sauvegarde.

g) Attaque d'un cheptel

Monsieur le maire informe l'assemblée que le troupeau de M. Barascut à Ladounié a été lourdement touché par une attaque d'animal. M. Tharaud indique que lui aussi a perdu des animaux dans ce contexte. Le conseil souhaite réaffirmer son soutien aux éleveurs de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.